

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Sauvetage d'un animal coincé dans une canalisation

Contexte opérationnel

Le 1^{er} janvier en fin de matinée, le CTA reçoit l'appel d'un chasseur dont le chien a disparu dans une buse au milieu d'un champ à proximité de la francilienne.

Situation à l'arrivée

Lors d'une partie de chasse, un chien s'engage dans une buse et ne ressort pas. Son propriétaire ne sait pas dans quelle canalisation il s'est bloqué car plusieurs sorties sont visibles dans la zone.

Moyens au départ



Réactions immédiates

Reconnaissance en surface pour localiser les différentes buses visibles sur le site.

Contrainte particulière

La localisation de l'intervention au milieu de champs et à proximité de la route nationale 104 (2 x 2 voies desservant l'aéroport de Roissy), rend l'accès au site difficile.

Moyens en renfort



Issue

Après une mobilisation des secours pendant presque 13h sur deux jours, le chien est extrait sain et sauf.

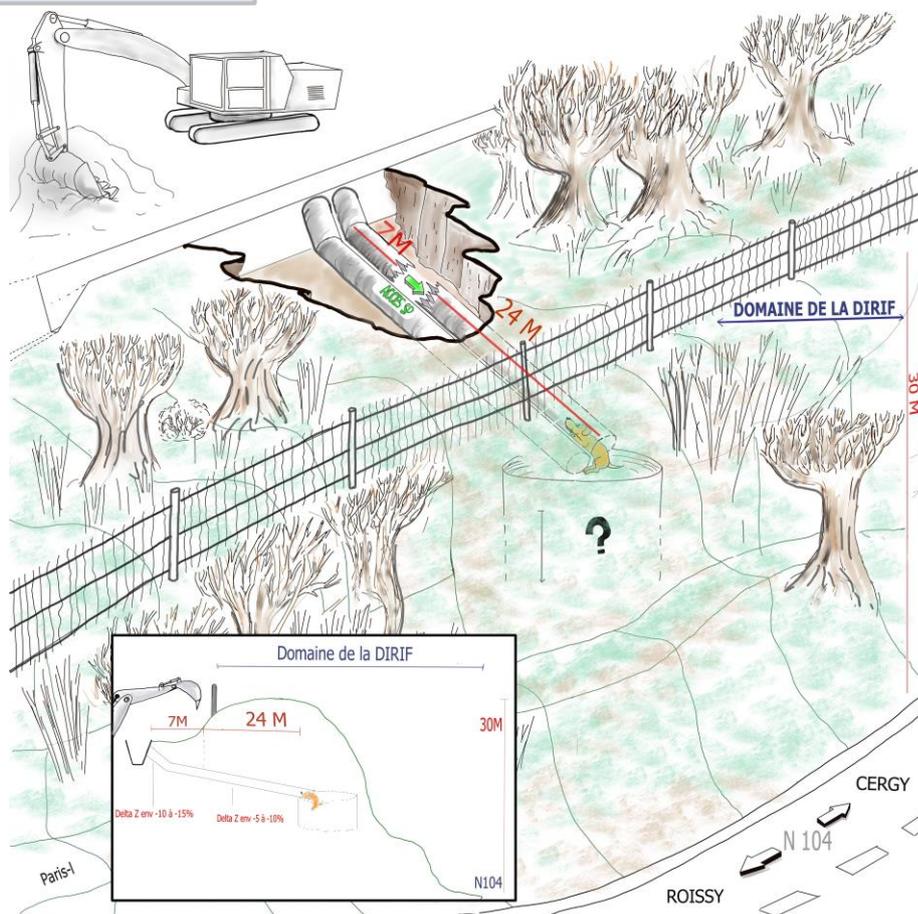


Illustration : adc Ludovic PARIS

Difficultés

- Présence de plusieurs canalisations très proches. La proximité des deux sorties de buses empêche d'identifier celle par où est entré l'animal.
- Absence de plan du réseau. Ni le représentant de la mairie, ni le responsable du réseau d'assainissement ne sont capables de donner la longueur et la profondeur des canalisations ainsi que leur utilité ou la présence de regard en contrebas.
- Emprise DIRIF à proximité avec la RN104 en contrebas. Il est impossible d'envisager des idées de manœuvre dans lesquelles le talus de la route serait creusé.
- Limite d'utilisation des moyens SP : la camera d'exploration de 20 mètres utilisée par les spécialistes USAR est trop courte pour visualiser le chien.
- Intervention en hiver. La nuit arrive très tôt et le site se retrouve rapidement dans l'obscurité. Le premier jour, les opérations de secours doivent être interrompues avant d'avoir localiser avec certitude l'animal.
- Implication émotionnelle des requérants. Le COS a dû les convaincre de ne rien entreprendre en l'absence des sapeurs-pompiers pour éviter qu'ils ne se mettent en danger, particulièrement la nuit.

Éléments favorables

- Localisation précise de l'intervention par le CTA.
- Contact rapide avec le vétérinaire – référent départemental RAN. Après avoir échangé avec le propriétaire, il informe le COS que l'animal, en bonne santé, peut attendre plusieurs heures avant d'être secouru.
- Possibilité de creuser jusqu'à la limite du terrain exploité par la DIRIF. Le responsable sur place a rapidement donné son accord qui a permis de dégager 7 mètres de la canalisation et ainsi s'approcher du chien.
- Utilisation de moyens privés. Les requérants travaillent dans le BTP et ont mis à disposition du COS des moyens :
 - camera d'exploration de 30 mètres, plus longue que celle du SDIS, qui a permis d'avoir un visuel sur le chien. Il apparaît que l'animal a le bas du corps dans un trou et se retient dans la canalisation par les pattes avant,
 - mini-pelle et tractopelle pour creuser le remblai rapidement et dégager les canalisations.
- Adaptation des intervenants. Grâce au matériel (tubes de PVC + fil de fer) mis à disposition par les requérants, les secours fabriquent une perche d'une vingtaine de mètres munie d'un crochet. Le chien est attrapé au niveau de son collier et sorti du trou dans lequel il se trouve.

Ce qu'il faut retenir

La charge émotionnelle en cas de sauvetage d'animaux peut être très forte. Cependant, le COS doit veiller aux risques associés (effondrement, chute de hauteur, intoxication en excavation...). Ici, le caractère de semi-urgence a permis d'agir sans précipitation. Les opérations de sauvetage qui ont suivi celles de recherche ont été judicieusement reportées au lendemain.

La loi modernisant le statut juridique de l'animal (2015) a inscrit l'animal dans le Code civil comme « un être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien meuble ».

Ainsi, la loi MATRAS (2021) a modifié l'article L1424-2 du CGCT définissant les missions des SDIS : nous avons en charge la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

Pour aller plus loin...

[GDO – Intervention en milieu agricole](#)



Le directeur départemental,

Contrôleur Général Laurent CHAVILLON
Chef de corps

Prise en charge des animaux

Dès l'arrivée sur les lieux :

- prendre en compte l'environnement : évaluer les risques sans se focaliser sur l'animal,
- collecter des renseignements sur l'animal si le propriétaire est présent : état de santé, âge, caractère...



Pendant la reconnaissance :

- ne pas s'approcher inutilement de l'animal : risque de fuite, panique engendrant une aggravation de l'état de l'animal si celui-ci est blessé ou coincé,
- évaluer l'état de l'animal : saignement, blessure...

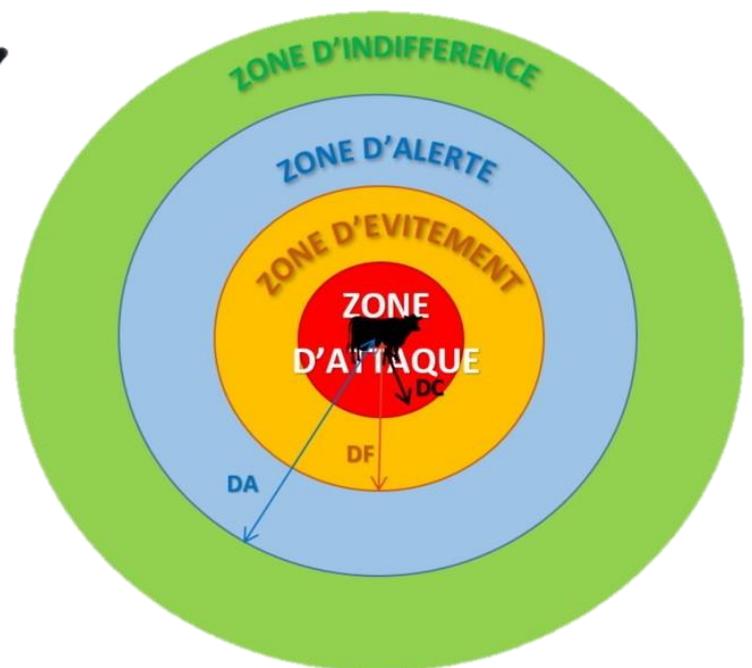


Un animal, domestique ou sauvage, qui paraît gravement blessé ou inconscient, peut avoir des réactions très vives en cas de stress.

Ne capturer ou déplacer un animal, quel que soit son état, qu'équipé des EPI et avec du matériel adapté.



Chaque animal est un individu à part entière qui réfléchit et peut s'adapter à une situation. Ainsi, deux interventions au même endroit et dans les mêmes conditions se dérouleront différemment d'un animal à l'autre.



DC : Distance Critique

DF : Distance de Fuite

DA : Distance d'Alerte

Avec le concours de Adjudant-chef Franck VEILLER